

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Oui des hommes assignés & payés à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La pension de l'Instituteur Consiste
à six Sac de Bled et 48 franc En Argent
et le Bois pour son chauffage*

*elle dérive en Partie de ce que les enfants payent
à la Commune en Partie de la Caisse
de la Commune.*

*Rien pour les derniers
articles*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

El. St. Sulpice, au centre du Village.

Commune en la

Paroisse d'Ecublens, Agence de St. Sulpice

District de Morges

Canton du Léman

Le moulin de St. Sulpice à 10 minutes du Village

20 au Village et 4 au Moulin

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Dans la paroisse
Eublens à 30 minutes, Chavannes à 35 au Nord-
Mort de la paroisse
Preveranges à l'Occident à 25 minutes, Loria
Danges au Nord-Ouest à 35 minutes.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture, les principes de Religion, la prière
l'écriture, l'arithmétique, le chant des psaumes.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année, excepté 3 semaines en Moisson et en Vendange.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

L'A.B.C. ou Palotte, le Catéchisme par Osterwald
le recueil des psaumes, le V. & N. Testament.

- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Aussi bien qu'on le peut.

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

3 heures avant midi, et autant après midi.

- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

On commence par les plus avancés, on finit
ensuite de ceux qui le sont moins et enfin des
commencant, mais tous assistent aux mêmes écoles.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Conseil de Lausanne, après l'examen des
Appirants, en présence des Prépares, par le Parteur
qui nommait les deux qu'il jugeait les plus capables.
D'Etagnière.
Jean Théodore Baudet.

- b. D'où est-il?

- c. Son nom

(3)

- d. Son âge.

53 ans.

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Il est garçon et seul.

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 33 ans, toujours à St. Hulpice.

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

- b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Il est Lecteur et Chantre à l'Eglise, ou il fait aussi
le service de l'après midi le Dimanche et jours de Fêtes.

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

34.

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

Tous doivent y assister en toute saison, ils le font en
hiver, mais hors de là il n'en vient que quelques
uns des plus petits.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Jardin de la fermature de la quartron
Cherrier, ou plantage, d'un quartron
Ces fonds appartiennent à la Commune.

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On ne paie rien que comme il s'en dit plus bas.

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

C'est en la Maison de Commune.
Vieux et ayant besoin de diverses réparations.

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Il n'y en a qu'une, tant pour loger que pour
faire l'école, et elle est fort petite.

La Commune.

154

(4)

16° Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Argent, 56 f. de la Commune.
8% des Particuliers pour chaque enfant
Messiel & quartieront - par la Ville de Lausanne
les dixmes et censés.
1 quartieron des Particuliers pr chaque enfant
Bled, 1 Paville, en paille et épis, par chaque feu
ou Ménage.
Bois, & Char.*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école,

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Morges.

District de Morges
Canton du Léman